

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

IDENTITE DU PRODUCTEUR

Je soussigné (e)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Commune :

Code Postal :

Adresse de l'installation si différente de celle du Producteur:

Adresse :

Commune :

Code Postal :

Certifie que:

L'installation a été réalisée dans le respect des règles de l'Arrêté du 6 octobre 2021 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations utilisant l'énergie radiative du soleil et:

L'installation de production respecte les critères généraux d'implantation et remplit l'une des conditions suivantes:

- Le système est installé sur une toiture d'un bâtiment ou d'un hangar ou sur une ombrière et le plan du système photovoltaïque est parallèle au plan des éléments de couverture environnants;
- le système est installé sur une toiture plate d'un bâtiment ou d'un hangar ou sur une ombrière plate (pente inférieure à 5%);
- le système photovoltaïque remplit une fonction d'allège, de bardage, de brise soleil, de garde corps, d'ombrière, de pergolas ou de mur-rideau.

L'installation de production respecte les critères d'intégration paysagère et respecte l'ensemble des conditions suivantes:

- le système photovoltaïque est installé sur la toiture d'un bâtiment ou d'un hangar. les modules photovoltaïques remplacent les éléments de couverture traditionnel et assurent la fonction d'étanchéité du toit,
- le système photovoltaïque est installé sur une toiture inclinée de pente comprise entre 10 et 75%,
- les modules photovoltaïques réalisent l'étanchéité par chevauchement et/ou par emboîtement,
- le système photovoltaïque fait l'objet d'un avis technique favorable délivré par la commission d'experts dédiée aux procédés photovoltaïques adossée au CSTB celui ci doit être en vigueur à la date de demande complète de raccordement,
- le système photovoltaïque recouvre au moins 80% de la surface de la toiture déduction faite des pénétrations de toiture.

Fait à

le

Signature :